



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Septembre 2008 - N° 74
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Marie-Françoise Grillot

SOMMAIRE

Edito :	p 1
Actualité : Journée de la Forêt Privée Plus de 600 forestiers à Saint-Jean d'Ormont (88).....	p 2-3
Economie : L'affaire Pollmeier Questions autour d'un grand projet....	p 4
Homme des bois : Gérard Guérin du Marteray Tous les merrains passent entre mes mains !	p 5
Technique : Les exotiques Envahisseurs insidieux ou honnêtes travailleurs immigrés ?	p 6-7
Arbre au vert : Comptage des cerfs 1, 2, 3, ... 40	p 8
Parole à Philippe Bernard-Michel Assurez-vous !	p 9
Autour de Nous : P.D.R.N Quelle leçon pour demain ?	p 10
Au coin du bois : Douglas en 68 Une journée pleine de surprises	p 11
De feuilles en aiguilles : Nos brèves.....	p 12

En ces temps de l'argent roi où tout s'achète et se vend, il est bon de prendre quelques instants de réflexion sur la notion de gratuité. En soi, l'argent n'est ni bon ni mauvais -mais l'usage que l'on en fait, lui, peut être l'un ou l'autre. A force de nous faire croire que c'est un but, on en vient à perdre de vue que ce n'est qu'un moyen -mieux encore, ce n'est autre qu'un instrument de mesure de la valeur- pas la valeur elle-même. Alors, comme disent les enfants, "ça vaut ou ça vaut pas" ? Est-ce que ce qui ne coûte rien n'a aucune valeur ?

Un exemple : le CRPF Lorraine-Alsace agréé, bon an mal an, une centaine de PSG -et même 120 prévus cette année. Là où d'autres demandent un document "parfait" avant de le lancer dans le circuit, nous nous mettons sans attendre au travail, prenant sur nous l'intégration des modifications au fil de l'eau (un clin d'œil à la notion ISO d'"amélioration continue"). En pratique, ce sont chaque année près d'une quinzaine de jours qui est passée, plus de 3.000 photocopies effectuées en lieu et place des propriétaires et gestionnaires, dans un seul but : leur simplifier la vie, et faire en sorte qu'ils considèrent leur PSG comme un compagnon de route plutôt qu'un carcan administratif.

Résultat : la majorité des PSG est agréée en moins de 3 mois. Qui dit mieux ?... Bien sûr un jour, un contrôleur financier nous dira que nous allons trop loin -et alors, si l'efficacité est à ce prix ? Et combien de "petits propriétaires" qui ont pris un jour leurs bois en main, ne l'auraient pas fait sans les "conseils gratuits" de nos techniciens ?

Eux savent la valeur de ce service sans coût pour eux. Face au désengagement de l'Etat, il est question que les CRPF, pour équilibrer leur budget, recourent à la prestation payante et se mettent à soumissionner à des marchés publics. Pente glissante, à l'heure où la limite entre ce qui relevait ou non du secteur marchand venait juste d'être clarifiée ; que vont en penser les acteurs économiques, coopératives et experts forestiers ? La fin (pas trop proche, on espère) justifie-t-elle toujours les moyens (défaillants) ? Faudra-t-il passer toujours plus de temps à courir après des financements toujours plus incertains ? Une fois entré dans cet engrenage, que restera-t-il pour le travail de terrain ?

En fin de compte, c'est à vos élus qu'il appartiendra de fixer la juste limite. Le Président Plauche Gillon vient de lancer au plan national une vaste réflexion intitulée "Forêt Privée 2010", qui doit permettre d'explorer sans tabou toutes les questions qui se posent, afin de refonder le rôle de nos différentes organisations professionnelles. La déclinaison lorraine et alsacienne de cette démarche va se dérouler dans les prochaines semaines et concerne toutes les organisations forestières de nos régions, sans exception, ainsi que les intervenants libéraux ; une synthèse est prévue pour fin novembre.

Souhaitons qu'elle soit, enfin, l'occasion d'un vrai débat sur nos missions, afin que chaque euro prélevé sur la richesse nationale et les propriétés forestières, retourne vers ces dernières avec la meilleure valeur ajoutée possible -même sous forme d'un service "gratuit".



Actualités

Journée vosgienne pour plus de 600 forestiers privés

Forte affluence ce samedi 27 septembre dans la commune vosgienne de Saint-Jean d'Ormont près de Saint-Dié : plus de 600 personnes avaient répondu du CRPF Lorraine-Alsace.

"La population de la commune est multipliée par 4 aujourd'hui", soulignait avec humour son Maire Christian Demange, homme d'action amateur de défis et de grands projets. Et c'est vrai que cette commune voit les choses en grand, à en juger par la vaste et magnifique salle polyvalente mettant le bois à l'honneur, qui a sans problème hébergé exposants, visiteurs, convives avec l'aide efficace et chaleureuse des habitants, très fiers d'accueillir cet évènement.

Une journée placée sous le signe du bien connu : "produire plus en préservant

Les interventions des personnalités

- Le Président Plauche-Gillon a tracé un large tour d'horizon de la politique forestière locale et nationale en soulignant les réussites ("Le morcellement nous paralyse, le regroupement nous catalyse" !), mais aussi les faiblesses et les menaces : désillusions sur les promesses du Grenelle, affaiblissement des CRPF...
- Les vice-présidents des deux collectivités (Alain Roussel pour les Vosges et Jean-Pierre Moinaux pour la Lorraine) ont ensuite rappelé leurs nombreux engagements respectifs en faveur de la forêt et du bois, en les replaçant dans une perspective globale de développement durable.
- Gérard Cherpion, député des Vosges, a évoqué une "passion partagée" et assuré les forestiers privés de son soutien dans les débats parlementaires à venir.
- Le sous-préfet de Saint-Dié a conclu en appelant de ses vœux une revalorisation des métiers forestiers.

mieux". Et un programme sur mesure taillé pour l'occasion par l'équipe vosgienne du C.R.P.F., avec l'appui de la Chambre d'Agriculture des Vosges, et le concours de la coopérative Forêts et Bois de l'Est.

Il est vrai que le forestier vosgien peut être heureux de vivre dans un tel pays de cocagne : des conditions de productions idéales, une demande industrielle forte, et l'appui sans faille des collectivités territoriales (Département et Région) peuvent permettre à tout propriétaire motivé, même petit, de réaliser ses projets dans les meilleures conditions.



Photo : Marie-Françoise Grillot

Ce n'est pas de trop dans ce bassin de Saint-Dié qui rassemble en effet une sorte de concentré de toutes les faiblesses et les forces de la forêt privée lorraine et alsacienne : morcellement foncier, desserte insuffisante, monoculture de l'épicéa jusqu'au bord des cours d'eau avec l'effondrement de leurs berges,... ; mais aussi productivité exceptionnelle, bois bien adapté à la demande industrielle, vitalité des associations locales.

Tous ces thèmes ont été abondamment illustrés sur le terrain, grâce à un ballet parfaitement réglé de 11 bus se répartissant sur 10 stations, chacune pourvue de 2 animateurs, propriétaires et personnels forestiers ; un regret toutefois, le retard pris à la mi-journée qui n'a permis de voir qu'une seule station l'après-midi, au lieu des deux prévues initialement.



La convivialité n'a pas été oubliée avec un repas de qualité, et des rafraîchissements sympathiquement servis par les associations locales.



Cela n'a heureusement pas entamé la bonne humeur et la satisfaction des participants qui ont bénéficié d'un soleil radieux, permettant ainsi à la montagne vosgienne de révéler tout son éclat aux premières couleurs de l'automne.

Au-delà des divers thèmes techniques abordés, une évidence s'impose : l'aspect multifonctionnel, non seulement de la forêt, mais aussi du forestier lui-même. Chacune de ses actions a pour effet de produire plus en préservant mieux. C'est juste la proportion entre les deux qui varie... Samedi 27, preuve en était faite !



Beaucoup d'élan, qu'on parle, qu'on écoute, qu'on réfléchisse, qu'on regarde, qu'on se restaure.....

Etienne ROGER - CRPF
Photos : Marie-Françoise Grillot et Stéphane Asaël - CRPF



L'Affaire Pollmeier : questions autour d'un grand projet

C'est officiel : le groupe allemand Pollmeier a décidé de s'installer dans la zone industrielle de Nomexy, à proximité d'Epinal (Vosges). Fortement soutenu par Christian Poncelet, Président du Conseil Général des Vosges, et Pierre-Olivier Drège, Directeur général de l'ONF, l'industriel aurait même déjà acheté les terrains. Ce projet de méga scierie, qui représente un investissement de 50 millions d'euros, devrait en 2010 permettre la création de 150 emplois, et devrait consommer, selon les sources, 200 à 300.000 mètres cubes de hêtre par an

C'est ce dernier point qui suscite la crainte des scieurs locaux, convaincus que la ressource en hêtre n'est pas aussi abondante que le dit l'O.N.F., et qu'"il n'y en aura pas pour tout le monde". Ils dénoncent la concurrence déloyale de celui qu'ils considèrent davantage comme un "groupe financier" que comme une société industrielle familiale.

Une réunion organisée le 15 mai dernier à Epinal à l'initiative du Président du Conseil Général des Vosges a permis aux différentes parties de s'exprimer sur ce dossier. Le C.R.P.F. a été invité à présenter le point de vue de la Forêt Privée, et c'est son directeur qui a porté le message suivant, teinté d'"optimisme raisonné" :

- ✓ Le hêtre est principalement présent en forêt publique ; ainsi dans les Vosges, à peine 20 % du hêtre est en forêt privée. Cette dernière ne pourra donc proposer qu'une offre d'appoint dans un marché qui sera essentiellement conditionné par l'offre publique.
- ✓ Toutefois, comme souvent, c'est cet appoint qui peut faire qu'on passe le cap... ou non.
- ✓ La Forêt privée observe que depuis 2001 le marché du hêtre est quasi-inexistant, et que les faibles prix proposés par les acheteurs ne sont pas suffisamment attractifs pour décider les propriétaires à mettre leurs bois en marché.
- ✓ En même temps, le retard de coupe commence à s'accumuler ; face à une situation figée, de nombreux propriétaires sont en attente d'une solution pour vendre leurs bois, que ne leur offrent pas les acheteurs traditionnels ; on ne peut donc parler de "rétention" du bois.

- ✓ L'arrivée de Pollmeier est donc une opportunité à considérer avec le plus grand intérêt afin de redynamiser un marché moribond. La forêt privée, avec ses organisations économiques, a montré dans un passé récent sa réactivité et sa capacité d'adaptation.
- ✓ Pour autant il convient de garder la tête froide et ne pas lâcher la proie pour l'ombre : une étude du Gipeb-Lor de 2002 sur la ressource en hêtre, faisait apparaître une forte chute de la disponibilité à l'horizon 2015-2020, une fois le "stock retard" absorbé. Comment valoriser alors la ressource si Pollmeier disparaît, laissant derrière lui un désert industriel après avoir créé un monopole -y compris en terme de prix- ?

Le groupe Pollmeier, fondé en 1995, débite 800.000 m³ de hêtre par an et emploie 800 personnes dans ses 3 sites en Allemagne du centre et du nord. Il produit uniquement des avivés de hêtre de différentes tailles et finitions, classés en fonction des besoins des utilisateurs selon les règles de la "North American Hardwood Association". Contrairement au résineux où les "méga-scieries" sont nombreuses en Europe, les unités très industrielles de Pollmeier font figure d'exception dans un monde du sciage feuillu composé essentiellement de petites et moyennes entreprises.



Photo : Georges Paté

- ✓ Enfin, l'exploitation à tout prix de telles quantités afin d'approvisionner l'usine, dans les conditions difficiles des plateaux du Nord-Est, risque d'avoir des conséquences en terme de dommages aux sols, à la voirie, etc, auxquelles il conviendra d'être vigilants.

En attendant, la polémique continue à faire rage, les scieurs locaux accusant l'O.N.F. d'avoir sous-estimé l'impact de la tempête de 1999 sur la ressource en hêtre dans les forêts du Nord-est...

Etienne Roger - CRPF



Homme des bois



Gérard Guérin du Marteray "tous les merrains passent entre mes mains"

En 1997, après avoir été acheteur pour une scierie locale, Gérard Guérin du Marteray a créé, à Charmes, dans les Vosges, la société "B2M". Aidé de Marie-Noëlle Mansuy, son assistante, ce quadragénaire est à la tête d'une PME. Dans sa merranderie, il emploie deux ouvriers... en plus de lui-même ! Il se définit volontiers comme "gérant, acheteur, vendeur et surtout ouvrier merrandier". Dans le chêne, il ne prend que le beau... le beau grain... la base pour faire un beau merrain, qui fera une bonne barrique...

Quelle est la définition d'un beau chêne à merrain ?

C'est très simple ! C'est un chêne sessile de futaie, avec un diamètre de 45-60 cm (qui a donc généralement plus de 150 ans), qui a poussé sur sol argilo-sableux ; il a 6 à 8 m de fût sans branches, droit de fil, avec un grain fin (cernes d'accroissement très serrés) avec le moins de défauts possibles. Quand il a réuni toutes ces conditions, il lui reste encore à avoir été récemment abattu, hors sève...

Le "casting" s'avère donc difficile. Comment et combien achetez-vous de m³ de chêne par an ?

J'achète environ 600 m³ par an, de préférence dans les Vosges (la forêt de Darney est très prisée par les tonneliers), mais aussi en Moselle (principalement forêts de Fénétrange, d'Albestroff ou de Ketting). La provenance est importante. Je vais dans les ventes de l'ONF et dans les ventes privées. Comme il est rare -voire impossible- de trouver un lot ne comportant que du chêne à merrain, il y a des ententes entre acheteurs avant les ventes. Nous nous revendons, entre nous, les qualités qui nous intéressent.

Et avec ces 600 m³, combien produisez-vous de m³ de merrains ?

En 2008, nous avons produit 120 m³. Bien sûr, le chiffre étonne : passer de 600 à 120 m³ semble incroyable mais il faut savoir que, en général, avec 5 m³ de grumes on fait 1 m³ de merrain, soit une dizaine de fûts. Ce rendement faible s'explique par le fait que la pièce finie doit être d'une qualité irréprochable : les nœuds sont refusés, les défauts purgés, la rectitude du fil doit être parfaite. Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, le tonneau risque de fuir...

Vous avez bien voulu expliquer aux propriétaires forestiers qui ont participé à une journée "Rencontrons-nous" organisée récemment par le CRPF, les étapes cruciales entre le "fût et le fût". Pouvons-nous reprendre, pour les lecteurs de Floréal, cette chronologie ?

Le bois arrive sur le parc à grumes. Il est ensuite fendu avec écorce. On optimise la fente en quartiers (2 à 3 pièces) pour obtenir le meilleur rendement matière. Les quartiers sont ensuite travaillés à la scie, transformés, dédoublés ou refendus en plateaux qui peuvent, je dis bien, peuvent, devenir des merrains. Ces plateaux sont ensuite délignés, on enlève l'aubier ainsi que les défauts de cœur. Les billons sont coupés en 1 m (le merrain fera 0,95 m) car ils vont sécher et il faudra alors éliminer les gerces de séchage. De même pour l'épaisseur : elle doit être de 27 mm, mais on prévoit 32 mm, toujours pour le séchage. Le taux d'humidité est important puisque le bois a été récolté il y a peu..

Et vous vérifiez toutes les pièces ?

Tous les merrains passent entre mes mains. Il faut une constance en qualité, le bois est vivant, il n'y a pas deux pièces identiques... Il faut tout contrôler, reprendre le cahier des charges des tonneliers, qui est différent pour chaque client. Les merrains sont ensuite stockés à l'air libre afin de perdre les mauvais tanins et commencer leur phase de séchage.

Et, je me permets de terminer leur histoire : ils partent ensuite vers un autre destin, vers des tonneliers qui les appelleront des "douelles" et qui en leur donnant un galbe, en les chauffant, en feront des tonneaux... Puis, ils seront installés dans de grands chais où, au fil des années, ils rempliront leur rôle : libérer les bons tanins qui concourent à la qualité des grands vins...

Marie-Françoise Grillot - CRPF

Photos : M.F. Grillot

Qu'est-ce qu'un merrain ?

Voilà la définition généraliste donnée par le Larousse : "C'est un bois de chêne débité en planches destinées à la tonnellerie" (ndrl : le merrain peut être aussi en d'autres essences, comme le châtaignier).





Les exotiques : envahisseurs insidieux ou honnêtes travailleurs immigrés ?

"Exotique : se dit d'une espèce originaire d'une aire géographique située dans une région ou un pays étranger"

Première époque : les temps anciens

L'âge de glace

Voilà 10.000 ans, au sortir de la dernière grande glaciation, la France n'est qu'une étendue déserte de steppes et de toundras glacées parcourues par les chasseurs de mammoths. La végétation forestière a été repoussée par le froid loin au sud. Les grandes espèces ligneuses indigènes ont presque toutes disparu.

La sylvie gauloise

La reconquête naturelle prend des milliers d'années. Certaines anciennes espèces indigènes reviennent de l'est ou du bassin méditerranéen (sont-elles alors exotiques ?). D'autres ont été éliminées totalement (douglas...) ou n'ont pas repris pied sur le continent (cèdres, pins noirs...). La diversité d'espèces est beaucoup plus faible que dans d'autres pays de même latitude (Amérique du Nord, Asie), où les mouvements de végétation ont été moins contrariés par les reliefs et les mers intérieures.

La sylvie gauloise découverte par Jules César est essentiellement feuillue. Les résineux, génétiquement moins dynamiques, ont été cantonnés sur les montagnes et l'homme accentue cette tendance en préférant les feuillus fournisseurs de bois de feu et de fruits.

L'ère des savants voyageurs

C'est le temps des grandes découvertes. Les explorateurs parcourent le monde et ramènent des merveilles. Du siècle des Lumières au début du XIX^{ème} siècle, les botanistes physiocrates se sentent investis de missions philanthropiques et "recherchent dans la nature les produits capables de rendre les hommes heureux" (A. Thouin). La pomme de terre, le maïs, de nombreux arbres fruitiers, tous végétaux exotiques sont venus enrichir la flore française. En 1870, trois quarts des plantes cultivées sont déjà exotiques (A. de Candolle). La forêt, elle, a peu changé et est toujours aussi pauvre en espèces, mais elle a été ravagée et ne couvre plus, après la Révolution, que la moitié de la surface actuelle : moins de 7 millions d'hectares.

Le renouveau forestier

Sous Napoléon III, l'empereur forestier, un vaste mouvement de reboisement s'engage. Les résineux sont à l'honneur. Pin maritime et pin sylvestre, indigènes dans certaines régions, acquièrent dans d'autres le statut d'exotiques en voyant leur aire s'étendre considérablement dans les zones déshéritées et insalubres qu'ils valorisent : Landes de Gascogne, Sologne, Champagne "pouilleuse"... Plus de deux millions d'hectares sont ainsi boisés en

18 ans ! Les "vrais exotiques", ramenés de beaucoup plus loin par les explorateurs restent cantonnés dans les parcs dont ils deviennent les fleurons indispensables (séquoias, cèdres, douglas...).



La première croisade

Bien acceptés dans l'espace agricole, les exotiques commencent à subir les critiques des milieux intellectuels et artistiques dès le milieu du XIX^{ème} siècle. Les peintres de l'école de Barbizon s'élèvent tout d'abord contre le pin sylvestre, ce « métèque » dont le "vert outrageant" pollue l'ancestrale forêt druidique de Fontainebleau, royaume du chêne.

Certains rejettent aussi les exotiques pour des raisons philosophiques ou religieuses, l'homme n'ayant pas à modifier l'ordre de la nature. Ils sont appuyés par un courant nationaliste dont certains professeurs de l'école de Nancy (C. Broillard, A. Mathieu) se font le relais : "la France n'a rien à envier et à emprunter aux essences étrangères" ; puis les idées évoluent, et d'autres professeurs prônent la naturalisation et l'acclimatation (P. Guinier, L. Pardé).

Deuxième époque : les temps modernes

Le second renouveau forestier

Après la Seconde guerre mondiale, le besoin de bois pour la reconstruction et pour l'industrie papetière en plein développement suscite la création du Fond forestier national, instrument de reboisements massifs. On fait alors appel en premier aux résineux : les pins à nouveau, puis l'épicéa (un montagnard qu'on descend en plaine où il devient donc exotique), puis divers "vrais exotiques" dont le douglas, qui se taille bientôt la part du lion. 2 à 3 millions d'hectares sont ainsi installés dans l'enthousiasme, mais sans réflexion suffisante sur les problèmes d'aménagement du territoire.



Photo : Etienne Roger - CRPF

La seconde croisade

Ce sont cette fois les associations écologistes qui déclenchent, dans les années 70-80, un second mouvement d'opposition aux résineux et plus particulièrement aux exotiques qui symbolisent l'artificialisation de la Nature par l'Homo economicus. Les résineux exotiques sont accusés de tous les maux : acidification des sols et des eaux, dégradation des paysages, atteintes à la biodiversité, sensibilité accrue aux accidents climatiques et parasitaires, pollution génétique etc. Les agriculteurs également sont inquiets de les voir prendre pied dans l'espace rural en profitant de la déprise agricole, au point de parfois encercler les villages et fermer les vallées. On assiste alors à des arrachages sauvages de plants par des "écoguerriers" et même à une grève de la faim pour sauver les feuillus du Morvan.

Vers l'apaisement ?

La fin du XX^{ème} siècle voit la raison l'emporter et les points de vue des forestiers et des écologistes se rapprocher. Des excès avaient été commis des deux côtés.

Les divers arguments (acidification des sols...) sont étudiés en détail par les scientifiques. On fait mieux la part des choses entre l'effet de l'essence et celui de la sylviculture, et les critiques, parfois justifiées, entraînent des réajustements dans la gestion : meilleure prise en compte de la liaison station/essence, des paysages, réduction de la taille des reboisements, promotion de sylvicultures favorisant la biodiversité, zonages ruraux, protection phytosanitaire rigoureuse aux frontières... La nature a fait d'elle-même le tri parmi les exotiques : certains ont disparu sous l'effet de maladies (rouille du pin Weymouth) ou de sécheresses (sapin de Vancouver, épicéa en plaine). D'autres se sont au contraire bien intégrés comme le douglas, qui a pris une part essentielle dans l'économie du bois, ou le cèdre de l'Atlas en zone méditerranéenne. Par ailleurs, les peuplements âgés, souvent majestueux, suscitent moins d'oppositions que les jeunes plantations alignées des années 70. Et puis, en surface, les essences indigènes représentent toujours 93,7 % de la forêt française (IFN-DGFAR, 2006)...

Troisième époque : les temps futurs

Le climat devient exotique !

C'est alors que le début du XXI^{ème} siècle voit se concrétiser, avec la canicule de 2003 (la plus forte enregistrée de mémoire de météorologue : 15 000 morts en France), les prémices d'un changement climatique rapide. Le forestier se rend compte que tous les arbres qu'il plante connaîtront un accroissement de température de 2 à 4° C, voire plus, avant qu'ils ne soient récoltés. Les cartes prévisionnelles des chercheurs, basées sur des hypothèses pourtant optimistes, montrent que des essences indigènes de premier plan, formant la trame de la forêt française et représentant des surfaces considérables (chêne pédonculé, hêtre, sapin pectiné et bien d'autres), risquent d'être mises à mal. Parmi les essences les plus susceptibles de résister au phénomène, on cite le pin laricio, le cèdre de l'Atlas, les sapins méditerranéens... tous exotiques ! Les écologistes eux-mêmes commencent à penser que les exotiques ne sont peut-être pas à rejeter totalement, voire peuvent constituer un élément non négligeable dans le plan de sauvetage de la forêt française.

L'avenir le dira...

La forêt française va connaître, comme d'autres, de grands bouleversements dans le siècle à venir. Quelle part y prendront les exotiques ? On est bien en peine pour l'imaginer.

Certains obtiendront-ils enfin leur carte de séjour en montrant un certificat de travail forestier en bonne et due forme après des années de bons et loyaux services, ou après avoir exhumé des documents officiels attestant leur présence ancienne sur le sol français avant les glaciations (comme le douglas ou le séquoia présents il y a 12.000 ans) ? D'autres seront-ils ramenés à la frontière pour mauvaise conduite après avoir introduit ou permis le développement de maladies inconnues ? Ira-t-on chercher par charters entiers des cargaisons de graines ou de plants dans des pays éloignés pour travailler dans les "usines à bois" françaises ? Continuera-t-on à préserver de la pollution le patrimoine génétique du sapin pectiné français ou encouragera-t-on l'hybridation (dans l'espoir de le rendre moins sensible au réchauffement du climat) avec son cousin turc, le sapin de Nordmann ?

Nationalisme, exception sylvicole, libéralisme débridé, mondialisation... toutes les options sont possibles, mais espérons que les décisions prises seront scientifiquement justifiées.

Philippe Riou-Nivert, IDF-CNPPF - Juin 2007

Pour en savoir plus :

P. Riou-Nivert (2005), Les résineux, tome 2 : écologie et pathologie, 447 p., édition IDF (23 avenue Bosquet, 75007 Paris)





Arbre au vert

1, 2, 3,40 !

Comme chaque année à cette époque depuis 10 ans, les équipages sont prêts à partir à la recherche du grand gibier.

Après les fortes neiges et avant le démarrage de la végétation, au mois d'avril pour le massif du Donon, l'opération consiste à compter les cerfs, au cours de quatre sorties, qui se déroulent chaque année à une semaine d'intervalle, le long des mêmes circuits. Il en résulte un indice de présence dont la fluctuation permet de connaître l'évolution de la densité du cerf sur le massif.

Au départ dans la vallée de la Sarre Blanche, les quatre équipages sont prêts, soit pour chacun, dans un véhicule tout terrain, un chauffeur qui ne doit pas être formé à la conduite sportive, un copilote disposant d'une carte des circuits et des fiches de notation, et à l'arrière de chaque côté, un observateur muni d'une lampe longue portée alimentée par la batterie, et d'une paire de jumelles.

Le véhicule progresse doucement dans la nuit sur la première piste en terre naturelle, à travers une sapinière. Le temps est encore doux malgré la saison ; le soleil, maintenant couché depuis plus d'une demi-heure, avait réchauffé l'air durant la journée. La lune maintient une clarté blafarde. Très vite la pente s'accroît. Puis au détour d'un virage, en contre-bas de la piste, le faisceau lumineux attrape deux yeux. « Un brocard ! ». La voiture s'arrête. L'animal est caché par un rocher, un léger recul du véhicule, le revoilà ! C'est bien un brocard, les quatre passagers le contemplant, l'apprécient, le soupèsent des yeux. Il fait bon poids. « C'est assez rare de voir un chevreuil de cette qualité en montagne ! » s'exclame un chasseur. S'en suit un débat pour connaître les causes de l'amélioration de la qualité du chevreuil. Entre la pression du plan de chasse et l'augmentation des zones de gagnage suite à la tempête, les avis divergent. Pour mettre tout le monde d'accord, disons que c'est la conjonction des deux !

Puis le véhicule reprend sa progression, les deux faisceaux lumineux transpercent la nuit de chaque côté du chemin sans qu'aucun gibier n'apparaisse. Un chasseur s'inquiète : « ici, normalement, le cerf est présent ; on doit en voir ! » Sur la piste, le chauffeur voit bien des traces de gibier, mais rien dans la nuit ! Depuis 10 ans que les circuits sont régulièrement parcourus, on constate que les observations de nuit aux phares ne coïncident pas forcément avec les présences constatées par les chasseurs au cours de leur action de chasse.

La tempête à ouvert de grands espaces, qui depuis ont été régénérés naturellement ou reboisés. Les phares scrutent les pentes. En contre-bas en lisière avec la pessière, deux paires d'yeux, un peu plus loin une troisième, « trois grandes pattes ! ». La voiture s'arrête, recule, avance pour bien voir. « Biche, bichette, faon » annonce l'observateur qui s'était muni de sa paire de jumelles. Mais tout le monde veut voir et se presse aux fenêtres. Les animaux ne bougent pas, les phares ne les effraient pas. L'équipage reste ainsi à les contempler. La biche repart en travers de la pente, suivie des deux autres, comme si le petit groupe reprenait son activité. Les commentaires reprennent aussi : «voici une belle cellule familiale ; les grandes hardes n'existent plus ; est-ce un bien, un mal ? » Il est impossible d'échapper à ce genre de débat.



Les observations suivantes se font de la même manière avec des cellules familiales de deux à trois animaux. Brusquement, au détour d'un virage, à huit mètres, parole d'observateur, pas de chasseur, un grand mâle décoiffé face aux phares. Cette vision furtive est rare lors des observations de nuit, le comportement des mâles est différent, cet animal a été autant surpris que nous !

L'équipage redescend dans la vallée. La fraîcheur s'est maintenant abattue, les yeux commencent à être fatigués à force de scruter la nuit pendant plus de deux heures. Brusquement le chauffeur pile : une laie traverse tranquillement la route devant les phares de la voiture, suivie de six marcassins, qui ont déjà perdu leur livrée rayée. Le chauffeur qui est aussi le locataire de la chasse, analyse la situation. «Ils viennent de se nourrir à l'agrainoir situé à deux cents mètres plus haut à gauche et vont rejoindre celui placé à quatre cents mètres le long de la crête à droite». Heureux, le chauffeur repart. Même si le sanglier ne fait pas partie du protocole, pour les participants ce genre de scène est réjouissante.

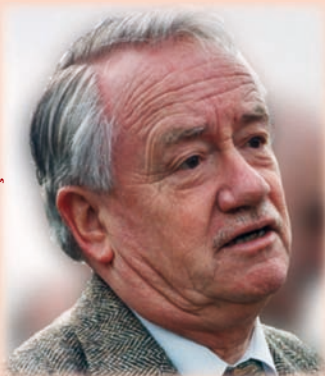
Qui fait partie de ces équipages ? Rien que des volontaires ! Des chasseurs, des propriétaires, des personnes de bonne volonté vivant sur le secteur. Pourquoi participer diront certains ? Mais tout naturellement, cela fait partie de l'acte de gestion. Le rapprochement entre le chasseur et le sylviculteur trouve ici une de ses meilleures illustrations.

Cette nuit là, nous avons compté 15 cerfs sur notre circuit. L'ensemble des équipes du Donon en ont répertorié 850 sur le massif. Les années de pointe, on a pu en dénombrer 920 !



Dormez tranquilles dans vos petits bois... Assurez-vous !

Photo : Marie-Françoise Grillot



En France plus de 3,5 millions de personnes sont propriétaires d'un espace boisé. Seulement 1 % environ est assuré en responsabilité civile pour ces biens. Donc 99 % encourent de graves risques d'accidents causés à des tiers. Il peut leur en coûter très cher !

Vous êtes des milliers dans le département de la Moselle à détenir des petits territoires boisés qui vous ont été légués en général à la suite de successions. Souvent vous ignorez même la localisation exacte de ce bien. Vous êtes aussi très nombreux à entretenir et cultiver des petites ou moyennes forêts parce qu'il y a derrière le bois de chauffage et le produit de quelques arbres coupés et vendus de temps à autre. Le président des Forestiers Privés de Moselle vous pose cette question : "Assurez-vous ces petits bois ? Même si vos bois ne sont pas ouverts au public, savez-vous que vous êtes responsables civilement des personnes qui, chaque jour peut-être, se promènent chez vous ? Savez-vous que vous risquez des procès très coûteux si vous n'avez pas pris la précaution d'assurer vos biens ?".

Le temps des champignons

Avec l'automne, le ramassage des champignons bat son plein. Les citadins s'aventurent aujourd'hui plus qu'hier sur des territoires forestiers qu'ils pensent faussement appartenir à tous. Ignorant les risques encourus, ils passent sous des arbres morts, nombreux depuis la tempête et la sécheresse. Une branche peut à tout moment tomber et les blesser. Ils sont à la merci d'une chute mauvaise sur un tronc d'arbre vacillant. Un enfant n'a pas vu les bûcherons qui abattent les arbres. Un méchant accident celui-là ! Les VTTistes, sans casques,

qui empruntent les chemins forestiers sans autorisation, peuvent venir buter sur une barrière ou une chaîne de protection. La chute d'un jeune qui a escaladé un mirador pour s'amuser. Une promeneuse inconsciente met la main sur un nid de chenilles processionnaires occupant le tronc d'un beau chêne attirant. La piqûre peut entraîner de graves conséquences. Ainsi mille raisons de voir des dégâts humains dans cet espace naturel qui pourtant semble si propice à la détente dominicale ! Des millions d'euros sont en jeu. En cas de blessure, c'est avéré, le promeneur ne manquera pas de se retourner contre le propriétaire des lieux. C'est lui et lui seul qui est responsable du point de vue de la loi. Et c'est le propriétaire qui devra payer les dégâts. Gare à lui s'il n'est pas assuré !

Une assurance trop coûteuse ?

Il est exact qu'une assurance responsabilité civile peut être très coûteuse si elle est prise individuellement. Par contre le propriétaire de l'espace boisé qu'il détient peut s'assurer à un tarif particulièrement avantageux, en s'adressant au syndicat forestier de son département. Pour les "Forestiers Privés de Moselle" l'assurance est comprise dans la cotisation au Syndicat, soit 1,50 €uro à l'hectare, avec un minimum de 20 €uros pour les surfaces de bois en-dessous de 4 hectares. C'est donc une assurance très avantageuse, obtenue grâce aux douze mille hectares de forêts privées dont les propriétaires adhèrent chaque année au Syndicat de la Moselle. Evidemment les propriétés de grandes surfaces forestières permettent ainsi aux plus petites forêts d'avoir les mêmes avantages de prix et c'est souvent par ignorance que celles-ci omettent de s'assurer. A bon entendeur : Salut !

Ph. Bernard-Michel - Président des Forestiers Privés de Moselle
Chambre d'Agriculture de Moselle
64, avenue André Malraux - 57045 Metz Cedex 1
Tel : 03 87 66 12 30 ou 03 87 66 12 36

Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF





Autour de nous...

P.D.R.N. Quelle leçon pour demain ?

Dans Floréal de mars dernier, nous vous informions de l'évaluation "ex-post" du P.D.R.N. (Plan de Développement Rural National) qui a essentiellement servi, entre 2000 et 2006, à mobiliser les crédits nationaux et européens pour le "Plan Chablis". Sa mesure-phare, "nettoyage et reconstitution des forêts sinistrées", qui a bénéficié à 27.216 propriétaires publics et privés, est bien connue de nos lecteurs.

Comme annoncé, les Vosges ont été l'un des 7 départements enquêtés pour les besoins de cette évaluation : 265 propriétaires du département ont reçu un questionnaire, 33 ont répondu ; qu'ils en soient ici remerciés ! Au plan national, ce sont 313 propriétaires qui ont répondu sur les 2.523 contactés. Le taux de réponse vosgien (12 %) se situe ainsi dans la moyenne nationale.

Les enseignements de cette évaluation sont multiples et variés. Nous n'en retiendrons que quelques-uns :

Les propriétaires forestiers ont été plutôt bons élèves

Malgré les fortes craintes soulevées par les contrôles opérés par le C.N.A.S.E.A., la réalité est là : si quelques trop-perçus ont donné lieu à remboursement (le plus souvent pour des écarts de surface), aucune pénalité pour fraude manifeste n'a été appliquée. Le nombre de contentieux apparaît ainsi moins élevé que dans le secteur agricole.

Il faut dire aussi, que devant la complexité et l'opacité du nouveau système, de nombreux propriétaires et maîtres d'oeuvre ont volontairement se pénaliser en sous-estimant volontairement les surfaces, plutôt que de s'exposer à des risques de sanctions...

Les maîtres d'oeuvre ont joué le rôle d'"amortisseurs". Les enquêtes par questionnaire ont concerné non seulement les propriétaires, mais aussi les coopératives, entreprises et maîtres d'oeuvre. Les écarts des taux de satisfaction du système entre ces différents groupes sont révélateurs. En effet, si les propriétaires se déclarent satisfaits à 49 % du montage des dossiers, et à 63 % de leurs délais de traitement, ces taux tombent respectivement à 29 % et

43 % pour leurs maîtres d'oeuvre. Rien d'étonnant à cela car en bons professionnels, les maîtres d'oeuvre ont beaucoup pris sur eux pour cette partie montage et instruction des dossiers ; lorsqu'ils arrivent aux propriétaires, enfin "prêts à être signés", bien souvent ces derniers n'ont pas forcément conscience de l'énergie qu'il a fallu déployer pour simplement obtenir ce "dossier complet". Cela traduit le professionnalisme de nos coopératives et experts forestiers, parfois appuyés par le C.R.P.F., en particulier pour les groupements de petits propriétaires, dans ces opérations lourdes de montage et suivi de dossiers.

Enfin, le "coût privé" de traitement de tous ces dossiers, a été ignoré dans le rapport. Il aurait été pourtant intéressant de savoir, pour 1 € de subvention, combien d'€ de "coût du système", directs et indirects, en montage, instruction, contrôle, etc... Coûts qui sont parfois, il est vrai, non facturés et restent donc difficiles à appréhender.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

La forêt privée bien traitée ?

La forêt privée, malgré son morcellement et un système excluant les parcelles inférieures à 1 ha pour les mesures "tempête" (4 ha dans les autres cas), aurait cependant bénéficié de 65 % des dépenses du P.D.R.N. On peut y voir les effets à la fois de la volonté et de la réactivité des propriétaires, et des importants efforts de regroupement assurés par leurs organisations (coopératives et C.R.P.F. notamment).

Splendeurs et misères du forfait

Le rapport pointe, non sans une légère malice, les virages à 180° dans la doctrine officielle sur les aides forestières ; le forfait, présenté en 1999-2000 comme la panacée, est finalement à présent abandonné.

Il est vrai que la forfaitisation, s'accommodant mal de nuance et de fantaisie, a sans doute eu des effets négatifs en matière de biodiversité ou de paysage -au moins dans la façon dont elle a été vécue. Par précaution, en effet, et pour ne pas prêter à discussion en cas de contrôle, de nombreux propriétaires ont été conduits à simplifier à l'extrême leurs projets de reconstitution : lisières coupées au carré, suppression des arbres isolés, renoncement aux mélanges d'essences,... Ce sont là les effets collatéraux dommageables de l'absence de communication du C.N.A.S.E.A., perçue de ce fait durant cette période, comme la terreur des forestiers.

Ce système de forfait avait pourtant l'avantage de valoriser une obligation de résultats, et donc le travail personnel du sylviculteur, même quand celui-ci ne faisait l'objet d'aucune facture ; principe d'ailleurs parfois perverti par certaines administrations zélées qui n'hésitaient pas à réclamer quand même, de manière abusive, factures et justificatifs ! Il (re-)devient à présent nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour pouvoir prétendre à des subventions.

Finalement, évaluer, à quoi ça sert ?

Bonne question ! En effet, le même P.D.R.N. avait fait en 2003 l'objet d'une évaluation à mi-parcours, conduite par le cabinet Oréade qui possède une agence à Schirmeck (67). Une évaluation peu suivie d'effets d'après le rapport de 2008 ; car la plupart des recommandations formulées à l'époque, sur la nécessité d'animer, d'informer, de simplifier... ont peu ou pas été suivies.

Par ailleurs, cette évaluation arrive alors que le P.D.R.H. (Plan de développement rural hexagonal) a déjà pris la succession du P.D.R.N. pour la période 2007-2013. Ainsi au mieux l'évaluation "ex-post" du P.D.R.N. pourra-t-elle servir à l'évaluation à mi-parcours du P.D.R.H. (vous suivez ?). Autrement dit, les leçons d'hier ne serviront pas pour aujourd'hui, mais -au mieux- pour demain ou après-demain...

Etienne Roger - CRPF



Au coin du bois

Une journée pleine de surprises

Le douglas est devenu depuis quelques années la première essence de reboisement en France. Mais les expériences sur sa sylviculture sont rares en forêt privée pour le département du Haut-Rhin. Une journée "Rencontrons-nous" le 7 juin, et c'est l'occasion de faire certains rappels et de découvrir quelques concepts novateurs.

Seuls quelques pionniers comme M. Staquet ont osé planter du douglas dans les années 1970.

A cette époque, les fortes densités étaient encore de mise. Ce sont donc 2.400 plants/ha qui ont été mis en terre à la Pierre de Lusse, à Sainte-Croix aux Mines, sur près de 4 ha d'anciennes pâtures envahies partiellement par le genêt. Il n'a pas lésiné sur les travaux de dépressage en 1983 et 1985, de désignation (environ 180 tiges/ha), et d'élagage, à 6 m voire 8 m.

Les 26 participants à la journée sont étonnés par la production des douglas. "Nous avons un volume moyen d'1,2 m³ sur la partie haute de la forêt, qui a bénéficié d'une éclaircie en 2003, et près de 1 m³ sur la partie basse, qui fera l'objet d'une prochaine intervention" précise Daniel Wohlhuter de Forêts Services 68, organisateur de la rencontre, en collaboration avec le C.R.P.F.

Outre les simulations de martelage réalisées sur deux placettes d'exercice, un vrai débat a lieu sur la sylviculture même du douglas.

Dans de nombreux manuels forestiers, il est conseillé de produire rapidement grâce à des interventions dynamiques, notamment dans le jeune âge. Un dépressage fort est réalisé lorsque le peuplement atteint 10 m de hauteur.

A partir d'une densité de 1.100 à 1.800 tiges/ha à la plantation, il ramène le peuplement entre 900 et 1.000 tiges/ha. Les arbres d'avenir, au nombre de 180 à 200 à l'ha, sont repérés à la peinture et seront ensuite modelés par des élagages. La 1^{ère} éclaircie, difficilement commercialisable, débute lorsque la hauteur des arbres atteint 14 m avec un prélèvement de l'ordre de 30 %. Lorsque la hauteur frôle 17 à 20 m, la 2^{ème} éclaircie descend la densité jusqu'à 350 tiges/ha.

Une 3^{ème} éclaircie est ensuite pratiquée, suivie éventuellement d'une 4^{ème}. Dans ces peuplements bien éclaircis, la coupe rase peut se faire vers l'âge de 40 à 50 ans pour un diamètre moyen de 45 à 50 cm.

afin d'augmenter la longueur de grume à branches fines. Il est dommage pour des arbres d'une hauteur dépassant parfois 40 m de se limiter à 6 m de bille de pied de qualité" développe Jean Braud. Et Didier Paillereau, expert forestier, d'apporter quelques précisions: "En Forêt Noire à proximité de Fribourg, la première éclaircie n'a lieu qu'à une hauteur proche de 18 m. La production est donc répartie plus longtemps sur un plus grand nombre de tiges, prolongeant ainsi l'élagage naturel. Il faut savoir qu'à 90 ans, cette essence n'a pas encore atteint son accroissement moyen maximum. Un cycle de production basé sur ce terme permet d'amortir un peu plus les dépenses liées aux frais de plantation ; et surtout, l'autre avantage d'une sylviculture plus douce réside dans le fait de pouvoir vendre ces bois plus cher, avec une succession de produits selon les qualités obtenues.

En plus, la part de bois rouge est proportionnellement moins importante pour les gros bois produits lentement que pour des bois moyens ayant fait l'objet d'une culture intensive". Daniel Wohlhuter abonde en ce sens en s'appuyant sur un article* paru récemment : La rentabilité de la douglasiculture en cycle long (90-100 ans) semble bien supérieure, de près de 90 %, par rapport au cycle court traditionnel grâce, d'une part, à une meilleure valorisation des produits et d'autre part, à un coût de plantation supporté une seule fois, contre deux pour les courtes révolutions".

En dépit d'un brouillard tenace, il semblerait que cette matinée ait éclairci bien des zones d'ombre sur la sylviculture du douglas.

La sylviculture à courte révolution n'est plus la seule option que peuvent retenir les forestiers privés.

Thierry Bouchheid - CRPF
avec le partenariat de Jean Braud,
Didier Paillereau et Daniel Wohlhuter

* article de la revue Forêt Privée Française n° 300



Photo : Cyril Vítu - CRPF

"L'inconvénient de cette sylviculture est le développement d'une branchaison importante faute d'une compression suffisante dans le jeune âge. Cette branchaison dévalorise la qualité des bois en raison des nœuds conséquents. Une autre option serait de cultiver le douglas en le menant plus serré,



De feuilles en aiguilles

Lorraine

Du changement au Serfob lorraine

Roland Vande Maele a quitté le Serfob Lorraine pour rejoindre le service environnement et territoires de la DDAF 57.

C'est Laurent Bour, ingénieur agriculture environnement, qui le remplace au poste d'adjoint du chef du Serfob. Laurent Bour était auparavant en poste à l'ONF à Metz.

...et au Service Forestier de la Caisse de Dépôts et Consignations

Mouvement parmi les responsables d'agence chargés de la gestion des forêts de la C.D.C. en Lorraine, Michel Cortet basé à Reims et Gabriel Cousinou basé à Dijon. Le premier change de fonction, le second part en retraite.

Ils sont respectivement remplacés par Anne-Benoîte Valiergue et Olivier Pain.

Nous souhaitons la bienvenue aux gestionnaires du plus grand propriétaire forestier privé de France !

La recherche forestière attentive à la Forêt Privée

Par décision de Marion Guillou, Présidente de l'INRA, Etienne Roger, directeur du CRPF a été nommé au conseil scientifique de l'INRA de Nancy. Une occasion de mieux connaître les thèmes de recherche de l'Institut, et d'y porter les souhaits et besoins des forestiers privés.

Une nouvelle équipe Recherche et Développement à l'I.N.R.A. de Nancy

Sous la responsabilité de Marine Dodet, la mission «Gestion de la Végétation en Forêt» a pour objectif d'apporter des outils pratiques aux gestionnaires forestiers pour gérer la végétation accompagnatrice lors de l'installation des jeunes peuplements forestiers.

Un nouveau au cabinet Michaut

Cédric Thomas est le nouveau technicien du cabinet d'expert Arnaud Michaut. Titulaire d'un BTS gestion forestière obtenu à Mirecourt, il est en charge des dossiers reconstitution, routes et cartographie.

Vosges

Denis Dagneaux est parti...

Denis Dagneaux qui était en poste au service forestier de la DDAF depuis 10 ans vient de partir pour Remiremont, rejoindre l'Office National des Forêts.

L'équipe des forestiers de la DDAF déjà en place assure l'ensemble de ses missions.

Alsace

Jean Maegey mis à l'honneur



Photo : Marie-Françoise Grillot

Jean Maegey, Président de l'interprofession Fibois a été promu Officier dans l'Ordre National du Mérite.

Toutes nos félicitations à cet ardent défenseur de la filière forêt bois.

Pierre Grandadam à la tête de PEFC Alsace

Président des communes forestières d'Alsace et de Moselle, Pierre Grandadam remplace Jean Maegey à la tête de PEFC Alsace.

Merci à Jean Maegey pour son implication et son dévouement pour l'éco-certification, dont l'Alsace est d'ailleurs la première région de France en terme de surface. Bienvenue à Pierre Grandadam dans ses nouvelles fonctions.

Bas-Rhin

Un nouveau Président à Bois et Forêts 67



Photo : Marie-Françoise Grillot

Jean-Louis Gosset prend la présidence de Bois et Forêts 67, en remplacement d'Hubert Ott.

National

Un forestier au Ministère !

Notre collègue Jean-Luc Guitton, jusqu'alors Directeur du C.R.P.F. d'Auvergne, est depuis le 22 septembre adjoint à la sous-directrice de la Forêt et du Bois au Ministère de l'Agriculture. Une lueur d'espoir dans ce ministère où la forêt disparaît dans les profondeurs de l'organigramme, et qui depuis des années n'avait pas accueilli de cadre ayant une vraie expérience forestière de terrain.



FLOREAL
édité par le
Centre Régional de la Propriété
Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin
(T 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrancaise.com"

Responsable de la Publication
Philippe Bernard-Michel

Directeur de la Publication
Etienne Roger

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Mise en Page
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 0608 B 07968
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert

